



**ALOZE-ZIBOZE - ONIZE GAINE KO  
HERRIKO ETXEÅ**

Chemin Maialen de Jauregiberri  
64470 ALOS-SIBAS-ABENSE

Tél. 05 59 28 57 76 - Fax 05 59 28 74 30

## AVIS aux HABITANTS D'ALOS-SIBAS-ABENSE

Le conseil municipal a déjà interpellé plusieurs fois les administrés sur les consignes élémentaires permettant un bon fonctionnement de la station d'épuration de la commune qui, on le rappelle, est une station de filtres plantés de roseaux.

Ce type de station est très réfractaire aux lingettes jetées dans les toilettes qui obstruent les pompes du poste de refoulement et les endommagent très sérieusement.

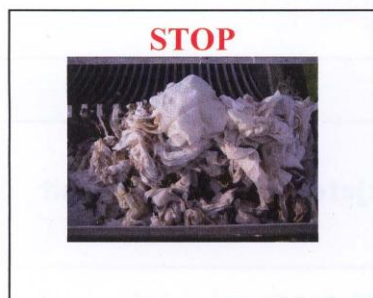
*Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces « eaux usées » s'évacuent dans des canalisations mises en place spécialement pour leur transport : les collecteurs d'assainissement. Les eaux usées s'écoulent gravitairement sur de longues portions, mais il est souvent nécessaire de les « relever » grâce à des pompes. Arrivées dans la station d'épuration, les eaux usées subissent différents traitements puis elles sont rejetées, épurées, dans le milieu naturel.*



### Pas de lingettes dans les WC !

Jetées dans les wc, les lingettes, comme de nombreux autres déchets (voir au verso) causent de graves dysfonctionnements dans les réseaux, les stations de pompage d'eaux usées et les stations d'épuration : elles bouchent les canalisations et les pompes de relèvement.

- l'eau usée n'est plus relevée et ne peut plus s'écouler dans les collecteurs d'assainissement
- le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent les stations de relèvement et les canalisations.



Elles remontent alors dans les maisons où elles s'écoulent par les tampons dans le milieu naturel, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

**Les lingettes ne sont ni recyclables,  
ni biodégradables.**

**Après utilisation,  
jetez-les dans votre poubelle.**

**Les lingettes envahissent les stations d'épuration !**

## Je ne dois jamais déverser dans les éviers ou dans les wc :



Les objets solides - mégots, couches-culottes, serviettes hygiéniques, litières pour chat, lingettes de nettoyage...

Si je les jette dans un évier ou dans les wc, que se passe-t-il ?

Ils gênent l'écoulement des eaux, colmatent les collecteurs, bouchent et abîment les pompes de relèvement et ils doivent être retirés manuellement par les agents. En détériorant les pompes, ils sont à l'origine de pollution du milieu naturel ou de remontée d'eaux usées dans les habitations (voir l'exemple des lingettes au recto).

Où les jeter ? Je jette tous les déchets solides dans la poubelle.



Les produits chimiques ou toxiques - vernis, peintures, solvants, diluants, acides de batterie, encres, produits de jardinage, de bricolage, médicaments...

Si je les jette dans un évier ou dans les wc, que se passe-t-il ?

Ils peuvent intoxiquer les agents du service assainissement et détériorer les canalisations. Dans la station d'épuration ou le lagunage, ce sont les bactéries qui dégradent la pollution présente dans l'eau. Ces produits sont toxiques pour les bactéries.

Où les jeter ? Je les apporte en déchèterie où ils sont traités dans des filières adaptées. Je rapporte mes médicaments à la pharmacie.



Les huiles et matières grasses - huile de friture, de vidange...

Si je les jette dans un évier ou dans les wc, que se passe-t-il ?

Dans les collecteurs : elles bouchent les conduites et génèrent de mauvaises odeurs

Dans la station d'épuration ou le lagunage, ce sont des bactéries qui dégradent la pollution présente dans l'eau.

Les huiles sont toxiques pour ces bactéries.

Où les jeter ? Je les amène en déchèterie. J'emballer les graisses solides dans un journal et je les jette dans ma poubelle.

Utilisez le plus possible des LESSIVES sans phosphate.

Il est rappelé aux producteurs de lait qu'il est interdit de rejeter les résidus de lait dans le réseau d'assainissement sans pré-traitement

Ces PRATIQUES engageant des coûts conséquents sur le budget communal il est bien évident de l'intérêt de chacun de respecter ces recommandations minimales.

**MERCI A VOUS.**

*Le conseil municipal*